



RÈGLEMENT OFFICIEL INTÉGRAL

MENTON SUN RACE

Trails 13 km – 20 km – 46 km

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La manifestation sportive dénommée « MENTON SUN RACE » est organisée par l'association MENTON Marathon Athlétisme. L'événement est organisé conformément aux règlements sportifs de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), aux prescriptions des autorités préfectorales et municipales compétentes, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

La MENTON SUN RACE comprend trois épreuves de trail running chronométrées se déroulant en milieu naturel :

- Trail 13 km : distance totale de 13,06 km – dénivelé positif cumulé de 785 m.
- Trail 20 km : distance totale de 20,31 km – dénivelé positif cumulé de 1 383 m.
- Trail 46 km : distance totale de 46,04 km – dénivelé positif cumulé de 3 043 m.

Les parcours empruntent des sentiers, chemins et pistes naturelles. Les traces GPX officielles sont mises à disposition par l'Organisation et font foi.

ARTICLE 3 – INFORMATIONS PAR COURSE

TRAIL 13 KM

Départ et arrivée :

Esplanade de Garavan – 20 promenade de la mer – 06500 Menton

Horaires :

- Départ : samedi à 09h30
- Remise des prix : samedi à partir de 12h00

Retrait des dossards :

- Vendredi : de 17h00 à 19h30

- Samedi : de 06h30 à 09h15

Points de ravitaillement :

- 1 point de ravitaillement au kilomètre 7.5 comprenant : eau, eau gazeuse, Coca Cola, jus de fruits, aliments sucrés/salés, bananes, oranges.

Poste de secours :

- 1 poste de secours au kilomètre 7.5

Coût de l'inscription :

- 20 € pour les 150 premiers dossards
- 25 € pour les dossards 151 à 400
- 35 € si inscription sur place

TRAIL 20 KM

Départ et arrivée :

Esplanade de Garavan – 20 promenade de la mer – 06500 Menton

Horaires :

- Départ : samedi à 08h30
- Remise des prix : samedi à 12h30

Retrait des dossards :

- Vendredi : de 17h00 à 19h30
- Samedi : de 06h30 à 08h15

Points de ravitaillement :

- 2 points de ravitaillement aux kilomètres 9.5 et 15 comprenant : eau, eau gazeuse, Coca Cola, jus de fruits, aliments sucrés/salés, bananes, oranges.

Postes de secours :

- 2 postes de secours aux kilomètres 9.5 et 15

Coût de l'inscription :

- 25 € pour les 100 premiers dossards
- 30 € pour les dossards 101 à 300
- 40 € si inscription sur place

TRAIL 46 KM

Départ et arrivée :

Esplanade de Garavan – 20 promenade de la mer – 06500 Menton

Horaires :

- Départ : samedi à 07h30
- Remise des prix : samedi à 17h00

Retrait des dossards :

- Vendredi : de 17h00 à 19h30
- Samedi : de 06h30 à 07h15

Points de ravitaillement :

- 4 points de ravitaillement aux kilomètres 9.5, 17.5, 33 et 41 comprenant : eau, eau gazeuse, Coca Cola, jus de fruits, aliments sucrés/salés, bananes, oranges.

Postes de secours :

- Postes de secours aux kilomètres 9.5, 17.5, 33 et 41

Navette retour :

- Possibilité de prendre une navette aux kilomètres 17.5 et 33 en cas d'abandon

Coût de l'inscription :

- 55 € limité à 200 dossards
- 65 € si inscription sur place

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux épreuves est ouverte aux personnes remplissant les conditions d'âge prévues par la réglementation fédérale en vigueur.

Chaque participant devra obligatoirement fournir lors de l'inscription :

- une licence sportive valide délivrée par une fédération reconnue par la FFA, ou
- un Parcours de Prévention Santé (PPS) conforme, réalisé dans les trois (3) mois précédant la course.

Le PPS ou la licence constitue un élément indispensable à l'inscription et à la participation.

ARTICLE 5 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque participant devra obligatoirement être équipé du matériel suivant pendant toute la durée de la course :

- sac de trail,
- réserve d'eau minimum de 1,5 litre,
- couverture de survie,
- téléphone portable chargé,
- chaussures de trail adaptées,
- ravitaillement solide.

Les bâtons sont autorisés sur l'ensemble des parcours.

ARTICLE 6 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectue sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité officielle ainsi que de la licence ou du PPS.

Aucun dossard ne sera remis sans présentation des documents obligatoires.

ARTICLE 7 – DOSSARDS

Le dossard est strictement personnel et doit être porté de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute cession, modification ou absence de dossard entraînera la disqualification immédiate du concurrent.

ARTICLE 8 – ANNULATION, MODIFICATION ET REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera effectué, quelle qu'en soit la raison, y compris en cas d'annulation totale ou partielle de l'épreuve.

Le changement d'épreuve est autorisé jusqu'à une semaine avant la date de l'événement. Passé le samedi 16/05, aucun changement de course ou transfert d'inscription ne sera accepté.

ARTICLE 9 – PACK COUREUR

L'inscription inclut la remise d'un pack coureur comprenant :

- un T-shirt technique (42 g) en matière Infini', 100 % recyclée, aux couleurs de la MENTON SUN RACE,
- une médaille finisher personnalisée,
- un dossard personnalisé avec prénom ou surnom du participant.

Le contenu du pack coureur est non contractuel et susceptible d'évoluer sans préavis.

ARTICLE 10 – SERVICES AUX COUREURS

Les participants bénéficient des services suivants :

- parking gratuit,
- toilettes sur les zones de départ et d'arrivée,
- service de consignes pour sacs et vélos,
- buvette et bar à bière,
- ambiance musicale assurée par un DJ,
- accès au village course.

Ces services sont proposés sous réserve des capacités d'accueil et de disponibilité.

ARTICLE 11 – VILLAGE COURSE ET ESPACES DÉTENTE

Un village course est installé à proximité immédiate des zones de départ et d'arrivée.

Les participants et accompagnants ont accès :

- à des espaces détente,
- à un espace enfants,
- à des zones de repos à proximité de la plage,
- à un accès direct à la plage permettant de profiter d'un bain après la course.

L'accès à certains espaces privatifs est soumis à autorisation préalable auprès de l'Organisation.

ARTICLE 12 – DROIT À L'IMAGE

Par leur participation à la MENTON SUN RACE, les coureurs autorisent expressément l'Organisation, ses partenaires et photographes officiels à utiliser, diffuser et publier les photographies, vidéos et images prises dans le cadre de la manifestation.

Ces contenus pourront être exploités sur les réseaux sociaux, supports de communication de l'événement, site internet officiel ainsi que dans la presse locale, sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

ARTICLE 13 – SÉCURITÉ ET ASSISTANCE

Un dispositif de sécurité comprenant postes de secours, équipes médicales et signaleurs est mis en place sur l'ensemble des parcours.

Tout participant contraint à l'abandon devra impérativement le signaler à l'Organisation ou à un poste de secours.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ

Les participants reconnaissent courir sous leur entière responsabilité.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de vol ou de perte survenus avant, pendant ou après la manifestation.

ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la MENTON SUN RACE implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Menton, pour l'Organisation :

MENTON Marathon Athlétisme
Jean Michel Fauritte – menton marathon athlétisme